

Quelques mots à propos de certains mots

Pour éviter toute confusion, il est nécessaire d'ancrer ce travail dans un cadre conceptuel, en précisant le sens que nous donnons aux expressions de base que nous utiliserons dans les chapitres suivants. Cette précision est utile, parce que parfois le même mot renvoie à des réalités différentes, selon les contextes dans lesquels il est employé. Nous définirons d'abord les termes que nous allons couramment utiliser, soit : la fortification et les fortifications, les structures défensives, l'entité ou la formation étatique et la communauté. Nous présenterons également des mots utilisés spécifiquement dans le contexte d'étude lié à la zone géographique dans laquelle nous travaillons : *tata*, *sanié* et *dyasa*. Après cette mise au point terminologique, qui ne se veut pas exhaustive, nous évoquerons quelques fonctions reconnues des fortifications. Enfin, nous analyserons les déterminants de la mise en place des fortifications en Afrique de l'Ouest.

2.1. Définitions de quelques notions

2.1.1. Fortification

En parcourant les définitions proposées dans différents traités et manuels de fortifications parus depuis le 17^{ème} siècle, en ce qui concerne le continent européen, nous avons constaté qu'elles différaient peu. Par exemple, dans le traité I de *L'art Universel de la Fortification*, Jean Du Breuil, sous le pseudonyme de Silvère de Bitainvieu, propose la définition suivante : « *La Fortification ou l'art de Fortifier, est une partie de l'Architecture, aussi la nomme-t-on Architecture militaire, parce qu'elle s'emploie à mettre les places en tel estat, que les habitans y soient en assurance contre l'effort de l'ennemy* » (De Bitainvieu, 1674 : 8). Cette définition se rapproche sensiblement de celle de Didier Grégoire Trincano pour qui : « *La fortification est l'art de disposer l'enceinte d'une place ou d'un lieu, de manière qu'avec un petit nombre, on puisse résister à un plus grand qui voudroit s'en emparer* » (Trincano, 1886 : 1). Dans l'introduction de son ouvrage *La fortification : histoire et dictionnaire*, Pierre Sailhan explique que : « *se fortifier c'est, d'abord, se mettre à l'abri des attaques* », la fortification est donc : « *l'action de pourvoir une place, une zone, ou tout un pays d'ouvrages destinés à le protéger contre une armée ennemie, en arrêtant sa progression sur une ligne choisie à l'avance, ou, tout au moins, en ralentissant cette progression.* » (Sailhan, 1991 : 11-12). À travers ces définitions, et de nombreuses autres qui leur sont similaires, la fortification revêt surtout un caractère architectural (pris uniquement dans le sens de la construction). Seules sont donc prises en compte les actions de construction de structures architecturales. Or, ce n'est pas seulement derrière de telles structures que les communautés se sont retranchées

pour se protéger. Ces définitions sont limitées, car elles ne prennent pas en compte les sites qui sont déjà protégés et défendables grâce à une conformation géologique ou écologique particulière.

Quand on parle de conformation géologique particulière, la première image qui nous vient à l'esprit est celle des grottes et abris sous-roches. Il est vrai que les nombreuses découvertes archéologiques faites par les chercheurs dans ces types de sites peuvent laisser imaginer que les hommes préhistoriques les occupaient couramment. Selon nous, il s'agit probablement d'une mauvaise interprétation des données, mais c'est surtout la conséquence d'une image véhiculée par la vulgarisation des données scientifiques, car comme le dit Michèle Julien dans le *Dictionnaire de la Préhistoire* (1999 : 11) : « l'homme préhistorique n'était pas un troglodyte. Il a peu habité les profondeurs des grottes ». Cette affirmation est d'autant plus vraie pour l'Afrique de l'Ouest où les restes archéologiques troglodytiques sont infimes. La plupart des données disponibles pour ces sites suggèrent effectivement des occupations plutôt temporaires, laissant peu de traces, que des occupations permanentes souvent visibles par l'accumulation des vestiges. Les grottes et abris sous-roches étaient utilisés comme refuge et non comme habitation. D'autres découvertes archéologiques, réalisées dans des zones d'accès difficiles comme les falaises, les forêts ou les montagnes, suggèrent toutefois que certaines communautés ont éprouvé le besoin de se dérober. Des exemples ethnographiques, sur lesquels nous reviendrons par la suite, le prouvent aussi.

Or, les abris sous-roche, les grottes, les forêts, les montagnes etc. ne sont pas nécessairement des constructions architecturales. Certes, il est possible qu'en occupant certains de ces sites, des aménagements aient été réalisés pour mieux les configurer selon les besoins de ses occupants, mais à l'origine, ces sites sont bien naturels. Ces observations sont aussi valables pour les livres et traités sur les fortifications. Généralement, les auteurs y ont évoqué ou suggéré l'existence de types de fortifications dont les humains n'étaient pas architectes. Pour Pierre Sailhan : « La première forme de la fortification sera donc l'utilisation des obstacles et des refuges naturels. ». Dans la même optique, Claude Nières, de la page 71 à 83 de son ouvrage, parle de « Fortifier ». Il explique :

« *A partir du moment où des hommes se battaient, d'individu à individu, ou de groupe à groupe, se protéger contre les projections adverses, se placer dans une situation favorable, se mettre derrière n'importe quel couvert, derrière des obstacles naturels qui rendent l'approche adverse plus difficile et ses attaques moins*

efficaces, ses projections moins dangereuses, ressort au bon sens. Les hommes recherchaient aussi des grottes ou des cavités, des emplacements troglodytiques où ils pouvaient se cacher et résister. Bien que les hommes aient occupé des « sites ouverts », ils cherchèrent aussi des sites faciles à protéger, des éperons, des hauteurs surtout d'où ils pouvaient surveiller les alentours, » (Nières 2001 : 71).

Dans cet extrait, les mots que nous avons mis en gras aident à prendre conscience de l'origine non anthropique des structures citées. Les structures et sites étaient probablement choisis car ils permettaient de bien se « cacher et résister » ; ils étaient « faciles à protéger » et c'étaient des endroits « d'où ils pouvaient surveiller les alentours ». Ces types de sites sont dits naturellement protégés ou défendables. Leurs propriétés « naturelles » résultent généralement de faits géologiques et écologiques, indépendants de l'activité humaine. Les emplacements dont le caractère protecteur ou défensif est d'origine géologique sont issus des processus orogéniques et géomorphologiques. Ces mécanismes, généralement indépendants de l'action anthropique, aboutissent à la formation des reliefs dont quelques-uns sont tellement abrupts que l'accès à leurs flancs ou à leurs sommets est rendu difficile. De manière générale, ce sont : les grottes, les abris sous-roche, les plateaux tabulaires, les falaises, les éperons rocheux et, dans une certaine mesure, les îles.

Pour les sites dont la protection est d'origine écologique, il est peu sûr qu'ils soient tous « naturels ». En effet, les interactions anciennes entre groupes humains et écosystèmes aboutissent parfois à la formation de végétation et de paysage difficilement qualifiables, d'où les débats autour de la notion d'anthropisation du paysage (Pommel et Salomom 1998, Ballouche 2001, Ballouche et Dolidon 2005, Maley et Oslisly 2012, Maley et al. 2018). En ce qui nous concerne, nous reviendrons plus en détail sur l'ambiguïté de ces sites dans la classification que nous proposons au chapitre suivant. À ce niveau, il convient simplement de mentionner que pour la fortification de ce type de sites, ce sont généralement les plantes qui sont mises à contribution pour la protection ou la défense.

Les définitions usuelles mettent surtout en avant le caractère architectural des structures. Pourtant, et parallèlement, il y a des travaux et des données historiques qui mentionnent l'existence de sites « naturellement » protégés par des éléments de l'environnement ou par leur position topographique. Une définition large des fortifications doit tenir compte des différents moyens qu'ont utilisés les communautés pour se protéger. Afin de concilier le caractère « naturel » et l'aspect architectural dans une même définition, nous proposons que la fortification soit définie comme : l'action de se mettre en sûreté soit par l'occupation d'un site naturellement défendu, soit par l'usage de structures construites et / ou aménagées, soit par l'utilisation d'un site naturel complété par des structures anthropiques. Dans cette définition,

l'abri naturel comprend tous les sites géologiques ou écologiques ne résultant pas directement d'une intention humaine ; l'idée n'étant pas de faire une dichotomie stricte, ou une opposition entre nature et culture.

Par extension, les fortifications sont employées pour désigner les structures mises en place au cours du processus de fortification. Pour Pierre Sallhan, les fortifications sont : « *tout ensemble d'ouvrages fortifiés continus ou discontinus, proches les uns des autres ou éloignés, mais formant un tout.* » (Sallhan, 1991 : 12). Cette définition oriente, sciemment ou inconsciemment, notre regard vers les moyens culturels, issus de l'industrie humaine, que sont les structures aménagées ou construites. Pour éviter ce biais, il faut tenir compte des moyens non-humains. C'est ce qu'a fait le Conseil Scientifique International de l'Icofort, organe de l'ICOMOS, qui a rédigé une charte sur les fortifications et l'héritage connexe. Dans cette charte, les fortifications et l'héritage connexe sont définis comme « toutes structures construites avec des matériaux naturels (végétaux ou géologiques) ou artificiels par une communauté humaine pour se protéger des assaillants ».

L'emploi quasi-unilatéral de l'expression « fortifications » pour ne désigner que les structures culturelles est probablement dû au fait que les chercheurs privilégient plutôt l'expression « refuge » pour les sites défendus ou protégés par des moyens naturels ou non-culturels. Refuge étant entendu ici comme un lieu où l'on s'enfuit pour se mettre temporairement à l'abri et échapper ainsi à un danger. Temporaire au départ, l'abritement peut se prolonger indéfiniment et devenir une occupation permanente. Parfois, les « réfugiés » peuvent renforcer la défense du site par l'aménagement de structures supplémentaires. Dans l'essai de classification proposé plus loin, nous verrons l'exemple du site refuge de Tyi en pays Dogon.

Suivant la définition que nous avons proposée pour la fortification, les fortifications peuvent être des structures naturelles (grottes, escarpement rocheux, forêt etc.) ou des structures culturelles (muraille, fossés, chevaux-de-frise etc.) utilisées dans le but de se fortifier. Les fortifications peuvent être formées d'un seul objet, ou alors être une combinaison de plusieurs éléments assurant seuls ou en association l'action de se fortifier. Alors que les fortifications sont généralement mises en place pour abriter les défenseurs, protéger une place ou la rendre inaccessible, Paul Roscoe a mis en évidence une exception en Nouvelle-Guinée. Dans ce pays, les fortifications endogènes mises en place n'empêchent pas seulement les assaillants de pénétrer dans la zone protégée, mais elles empêchent surtout leurs fuites ou retraits (Roscoe 2008 : 514).

Par ailleurs, la dimension mentale, spirituelle ou supranaturelle des fortifications est évoquée par quelques chercheurs (Mauny 1948 :14-15 ; Bah 1985 : 97-101 ; MacDonald 2012 : 354-356 ; Aymeric 2013 : 92-110). Elle peut se manifester par un sacrifice rituel, comme ce

fut le cas de la jeune vierge Tapama Djénépo qui, selon la tradition historique, fut emmurée à la fondation de Djenné au 13^{ème} siècle. La dimension mentale peut aussi se manifester par l'utilisation d'un objet symbolique ou par l'usage d'un mot ayant une signification symbolique pour désigner les fortifications. Mais comme c'est le cas avec les autres faits matériels, la difficulté réside dans la mise en évidence archéologique des aspects immatériels associés. Si dans un contexte ethnographique on peut identifier les autels en tant que tels, comme dans le cas des *dyalan* en Haute-Casamance (Canos-Donnay 2016 : 84), dans un contexte archéologique, comment être assuré qu'une pierre couverte de sang est un autel ? Bien-sûr, on peut arguer que la disposition spatiale et l'association de divers autres objets permettent de conclure qu'on est en présence d'un autel sacrificiel, mais la réalité est qu'il y a une part d'inférence ethnographique dans cette conclusion plutôt qu'une stricte conclusion archéologique. L'autre problème se trouve dans l'efficacité réelle ou supposée des objets concernés par de telles pratiques. La question de l'efficacité nous conduit à nous interroger sur les fonctions primaires et secondaires des fortifications ; nous y apportons quelques éléments à la suite des définitions des concepts.

2.1.2. Structures défensives

Cette expression est une combinaison qui renvoie immédiatement à des objets matériels d'origine anthropique. Prenons d'abord chacun de ces mots individuellement avant de nous attarder sur leur juxtaposition. Étymologiquement, structure vient du latin *structura*, de *struere* qui signifie construire (<https://www.littre.org/definition/structure>, consulté le 28 juin 2017). En archéologie, c'est un terme générique descriptif faisant partie d'un vocabulaire d'attente et qui permet d'éviter l'utilisation erronée et prématurée de termes interprétatifs tels que maison, habitation, cache, sépulture, foyer. Pour Pierre Ripert, la structure est un : « terme générique sous lequel on désigne tous les genres de maçonnerie » (Ripert, 2002 : 331). C'est donc un terme au sens très large, auquel il est nécessaire d'adjoindre un second afin d'en préciser le contexte ou la fonction escomptée.

Dans le cadre de la fortification, c'est l'adjectif « défensive » qui lui est couramment accolé. Le mot « défense » est dérivé de « défendre » qui est synonyme de protéger, repousser, écarter, tenir loin. Un premier essai de définition nous suggérera que les structures défensives se définissent comme tous genres de maçonnerie pouvant servir à protéger, à repousser ou à tenir loin. Cette définition ne prend pas en compte des éléments comme le fossé qui est : « une tranchée marquant une limite et empêchant le passage » (Perouse De Montclos, 2007 : 174), donc servant à tenir loin ou à protéger. Dans le chapitre 3, nous verrons que les fossés ne sont pas les seuls éléments non-maçonnes qui ont pu être mis en place ou utilisé à des fins défensives. Tenant compte de ces autres éléments, nous rajoutons à la définition précédente l'expression « aménagements » pour désigner tous les éléments non maçonnes mais

intentionnellement implantés ou utilisés comme moyen de défense. En somme, les structures défensives sont tous les genres d'aménagements, maçonnes ou non, pouvant servir à protéger, à repousser ou à tenir loin.

2.1.3. Communauté

Cherry Schrecker résume la communauté comme cet ensemble organique dans lequel chacun retrouve naturellement sa place (Schrecker 2008 : 57). On attribue à Ferdinand Tönnies (1887) la conceptualisation de la notion de « communauté » en sciences sociales, car il a notamment marqué la distinction entre communauté et société (Gouëset & Hoffmann 2006 : 263). L'engouement que de nombreux autres chercheurs ont mis à expliciter la notion dans leurs travaux a abouti à la floraison de multiples définitions. En 1955 G. A. Hillery dénombrait déjà 94 tentatives de définition de la notion de communauté dans les études sociologiques (Hillery 1955 : 111-123). Des traits communs ressortent de ces définitions ; nous allons nous y appuyer pour présenter brièvement la notion de communauté.

Le sentiment d'appartenance à une origine commune qu'ont les individus est un élément central dans la définition de la communauté. Ce sentiment crée un lien, souvent affectif, entre les membres de la communauté. Cette affectivité réciproque est à l'origine du désir de partage, de cohésion et de solidarité qu'ont les membres de la communauté vis-à-vis de leurs semblables. G. Suttles souligne les difficultés qu'il y a à assigner des frontières dans l'espace à une communauté, mais il n'en demeure pas moins que le partage d'une aire géographique est un élément à considérer lorsqu'on cherche à définir une communauté (Suttles 1974 : 244). C'est dans cet espace que se déploient généralement les interactions sociales entre les membres de la communauté. En somme, une communauté est un groupe d'individus ayant ou se réclamant d'une origine commune, vivant sur un territoire plus ou moins délimité et interagissant mutuellement pour le bien de tous. De cette vie communautaire, se dégagent des aspects positifs tels que « l'authenticité des relations, la solidarité du groupe, sa cohésion, sa stabilité, sa simplicité, sa pérennité et la sécurité qu'elle accorde à ses membres » (Schrecker 2004 : 59). Malgré ces esquisses de définitions, il est important de noter que la communauté n'a pas véritablement d'échelle ; l'expression sert à la fois à désigner le global tout comme le local. Elle se définit et se recompose chaque fois par rapport à un contexte précis et par l'association de diverses caractéristiques.

Il arrive que parfois les communautés soient intégrées ou qu'elles soient issues d'un ensemble organique plus grand, que l'on nomme de nos jours l'État. Outre la question de ses origines, la définition même de l'État est très discutée entre les chercheurs des sciences humaines et sociales (voir par exemple l'article de Turchin *et al.* 2018 qui dresse un état des discussions). Sans nous attarder sur ce débat, nous qualifierons de royaume, ou d'entité étatique, tous les regroupements communautaires se rapprochant d'un État.

2.1.4. Le Tata

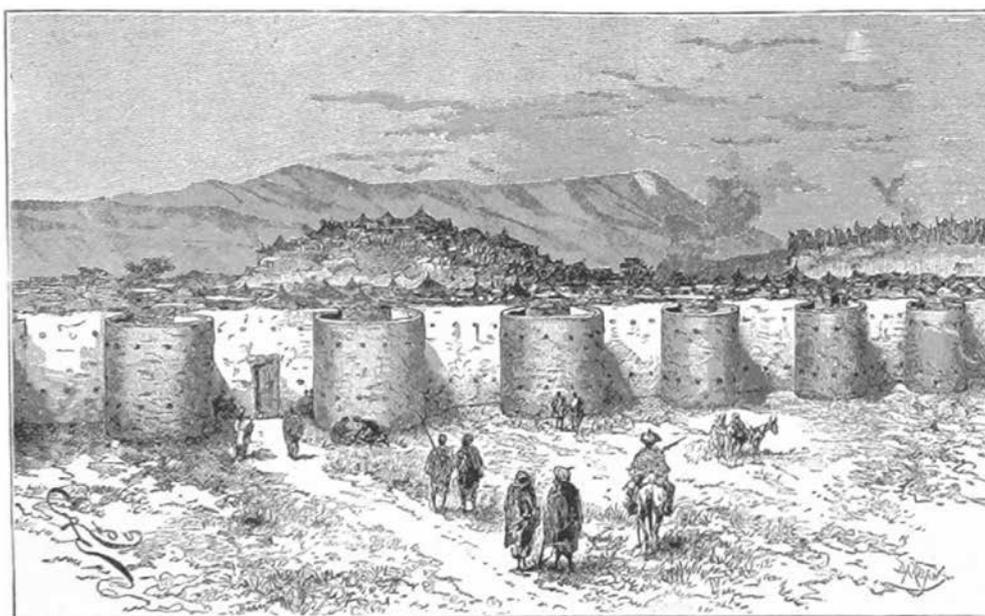
Tata est une expression employée « pour désigner toute construction à caractère défensif, en pierre ou en argile. » (Bah 1985 :48). Dans le glossaire de l'« *Essai sur la langue Bambara parlée dans le Kaarta et le Bélédougou* », Gustave Binger définit le *tata* comme un « mur d'enceinte en pisé » (Binger 1886 : 87). L'expression est récurrente dans les récits de voyage des explorateurs européens qui parcourent l'Afrique de l'Ouest. Mais ce sont surtout les militaires qui ont adopté le mot et qui l'ont couramment employé dans leurs récits (Gallieni 1885, Péroz 1889, Faidherbe 1889, Méniaud 1935).

Le terme appartient à la famille linguistique mandé et sous différentes déclinaisons, il se retrouve dans toutes les langues proches ou apparentées à celle-ci (MacDonald 2012 :345). Par exemple, dans la langue maningo au Sénégal Oriental, on parle de *tatoo* (constat personnel au cours des travaux de terrain); à Sikasso on dit plutôt *tara* (Bah 1985 : 48). La diffusion de cette appellation, devenue une expression commune pour désigner toutes les fortifications non-européennes dans la zone sahélo-soudanienne, est peut-être le fait de l'implantation de l'administration coloniale française (MacDonald 2012 : 345). Cette administration s'étant surtout servie, dans ses débuts, des soldats recrutés au Sénégal et au Soudan Occidental, ce sont probablement aussi ces « tirailleurs sénégalais » qui ont aidé à répandre l'expression.

Il faut également noter que bon nombre de fonctionnaires coloniaux français ont d'abord servi en Afrique de l'Ouest (Soudan Occidental), puis ont été affectés en Afrique Centrale. Pendant leur déplacement, ils ont conservé le

vocabulaire initial qu'ils avaient appris à l'ouest. Ainsi, même à Abéché (ville orientale du Tchad), qui est très éloignée des zones où les langues mandé sont parlées, on retrouve des archives avec des structures qui sont désignées « *tata* ». D'autres mots étaient aussi utilisés pour désigner les murailles. Dans le même glossaire de Binger, en dessous de *tata*, on lit que le mot « muraille » est traduit par *soukala*. Parlant de la fondation de Bamako, Meillassoux remarque qu'un *djin* (dyin) fut d'abord édifié et que le *tata* ne fut construit que plus tard (Meillassoux 1963 : 204). Thierno Bah signale que le suffixe *dyin* est par exemple accolé à Gubanko (Gubanko-dyin) pour préciser sa nature fortifiée (Bah 1985 : 48).

La diffusion du terme *tata* n'a pas été sans incidence. Premièrement, son usage abusif a rendu réductrices les descriptions qui pouvaient être faites des fortifications. En effet, dans les documents historiques, la plupart des *tata* sont plus appréciés que décrits, d'où l'usage des qualificatifs comme « fort, beau, puissant, faible, nul ». En dehors de quelques fortifications qui avaient été dessinées parce qu'elles constituaient des « verrous » empêchant la progression coloniale, il n'existe généralement pas de plan de ces structures endogènes. Deuxièmement, dans les archives coloniales, le mot *tata* a éclipsé les autres mots et expressions qui étaient employés dans les langues locales pour désigner les fortifications et les structures défensives. Inversement, dans la conscience des populations locales actuelles, toutes les fortifications endogènes et européennes, sont couramment appelées *tata* (MacDonald 2012 : 345 ; I. Thiaw, com. pers.) Il y a des exceptions rares, comme à Ségou, où la population locale a conservé le nom *kananga kogo* pour les structures défensives de Ségou ; mais c'est



Le tata de Sikasso.

Figure 2.1. Le *tata* de Sikasso, dessin de Riou (Binger 1892 : 95).

aussi parce qu'elle considère que ces structures sont modestes face aux imposantes et légendaires structures de Sikasso (MacDonald 2012 : 345).

Dans la région de Ségou, Kevin MacDonald a mis en évidence une solution alternative utilisée par les populations en lieu et place de l'édification d'un *tata*. En effet, en orientant la porte de toutes les cases des concessions vers le centre du village, on créait un espace intérieur et les murs arrière formaient une ligne dont on renforçait la défense en les joignant entre eux par des murets. Chaque case avait donc une partie de son mur intégré dans la muraille et le village n'avait qu'une ou deux entrées. Ce type de construction était appelé *Kama* (MacDonald 2012 : 347). Le même mode construction a été utilisé par l'almamy Samory Touré pour fortifier son camp militaire de Bissandougou où il accueillit la mission française en 1887 (voir le plan dans Meillassoux 1963:43). Dans les archives, les unités spatiales (concession familiale, village, ville) que protègent les *tata* ne sont pas toujours précisées. Il devient donc difficile dans ce cas de faire la distinction entre un muret enclosant une concession et une muraille cernant un village ou une ville. La taille des surfaces couvertes peut donc varier énormément et atteindre de très grandes proportions. La disparition des noms autochtones, servant à désigner les structures défensives, et l'absence de précisions dans les descriptions ne permettent pas aujourd'hui d'évaluer les

dimensions et les caractéristiques qu'avaient certaines fortifications.

2.1.5. *Le Dyonfutu*

Il s'agit d'une expression qui sert à désigner le « palais » du chef à l'intérieur d'une fortification, la « maison royale » (Gallieni 1883 : 392). Le mot a couramment été utilisé pour désigner le « réduit », ou ce qu'on appellerait aujourd'hui « appartement privé », dans lequel logeait le chef du *tata*. L'étymologie du mot est assez difficile à préciser car en langue Bambara, le mot *Dyon* ou *Jon* signifie esclave (Binger 1886 : 78). Méniard traduit littéralement le mot par « le champ des esclaves » (Méniard 1935 : 107). Le *Dyonfutu* peut être constitué d'un ou de plusieurs bâtiments. À Ségou par exemple, Jean-Baptiste Marchand observe que : « le grand dionfoutu renferme lui-même trois ou quatre dionfoutous ou réduits, plus petits. » (Méniard 1931 :439). Avec sa position haute sur un promontoire et avec ses grandes dimensions, les officiers français n'ont pas hésité de qualifier de « donjon », le *dionfoutu* de Sikasso (Méniard 1935 : 107).

2.1.6. *Les Sanié*

Souvent orthographié *sagné* ou *sanyé*, les *sanié* sont décrits par Jacques Méniard comme « des enceintes de palissades, quelquefois doubles, faites de rondins bruts,



Figure 2.2. Palissade contemporaine autour d'une concession, village de Toumboura (Photo T. Pelmoine, avec l'aimable autorisation de l'auteur).

entrelacées d'épines, avec une butte de terre au pied de l'enceinte pour consolider les pieux et abriter les défenseurs allongés à terre pour le tir. » (Méniard 1931 : 60). Méniard précise aussi que les *sanié* sont surtout communs aux contrées boisées au sud du Haut-Sénégal et que, parfois à l'intérieur, on y trouve quelquefois un *tata* « réduit ». Les *sanié* étaient des structures permanentes et dans certains villages, ils constituaient probablement la seule fortification. Les *sanié* font partie des fortifications végétales dont Christian Seignobos (1980) parle et qui, selon lui, sont aujourd'hui converties en simples palissades (fig. 2.2) ; nous reviendrons plus en détail sur ces fortifications végétales dans le chapitre suivant.

2.1.7. Les Dyasa et gourbi

Les *dyasa* (ou *diassa* ou *diasa*) sont aussi des enceintes de palissades végétales. Ils sont construits par les assaillants pendant le siège d'une place fortifiée ; « ce sont des véritables fortifications de campagne à caractère semi-positionnel, à l'abri desquelles on construit des cases et des écuries pour attendre confortablement la reddition de la place » (Bah 1985 : 201). Ils étaient généralement construits sur des points dominants avec des troncs de bois hauts de 2,50 à 3 mètres, enfoncés d'environ 30 centimètres en terre. Les rondins étaient disposés de manière à former deux ou trois épaisseurs et étaient liés par des câbles et des lianes. Les irrégularités des troncs

formaient des sortes de meurtrières pour les assiégeants (Binger 1892 : 32). Les *dyasa* sont donc temporaires ; ce sont des postes palissadés et ils peuvent même être déplacés pendant le siège. Lors du siège, des lignes de palanques joignaient les *dyasa* qui cernaient les assiégés, empêchant toute possibilité de tentative de percée des troupes assiégées. La mobilité des *dyasa* a pu être observée par Parfait-Louis Monteil en 1892, lorsque Tiéba Traoré, roi de Sikasso, assiégeait la ville de Kinian (Monteil, 1895 : 54).

Les *dyasa* n'ont pas de forme ni de taille définies. Lors du siège de Sikasso de 1887 à 1888 par Samory Touré, les *dyasa* qu'il fit construire atteignaient 50 à 60 mètres de côté et pouvaient abriter un millier de personnes (Binger 1892 : 92-98 ; fig. 2.3). En plus des *dyasa*, Gallieni a observé d'autres structures accessoires qui accompagnent parfois la défense des *tata* : les *gourbi*. Ce sont de petites constructions faites avec des *séko* (nattes en fibres végétales), montés sur des charpentes en branches d'arbres. Celles-ci sont établies à une centaine de mètres des murailles et servent d'abris couverts aux défenseurs qui peuvent ainsi tirer sur les assaillants tout en étant protégés (Gallieni 1883 : 557).

Les *tata*, les *dyonfutu*, les *sanié* sont donc des structures qui, seules ou en combinaison, peuvent servir de fortifications permettant à une communauté de résister aux assaillants.



Un diassa (roy. p. 37). — Dessin de Riou, d'après un croquis de l'auteur.

Figure 2.3. Un diassa (à droite), dessin de Riou, d'après un croquis de l'auteur (Binger 1892 : 92).

D'autres structures comme les *dyasa* et les *gourbi* sont des structures défensives de campagne ; elles sont construites par les assiégeants pour assurer leur sécurité pendant le siège.

2.2. Fonctionnalités générales des fortifications

2.2.1. Fonctions des fortifications

Les fonctions des fortifications sont nombreuses et peuvent varier selon les besoins et les contextes ; on peut donc difficilement être exhaustif. Néanmoins, nous avons classé ces fonctions en 3 grandes catégories :

a-) La sûreté :

C'est la fonction primaire des fortifications. Pour préserver l'intégrité des occupants, la fortification met un obstacle entre un espace où ils sont protégés, et un autre qui peut être occupé ou parcouru par les assaillants. La protection peut concerner à la fois l'intégrité physique des communautés, lorsque les structures qui sont mises en place ont pour but de protéger les occupants d'une attaque létale ; ou concerner les biens matériels. Dans ce cas, ce sont surtout les biens qui sont mis à l'abri d'un accaparement de la part des assaillants. Ce second rôle est par exemple visible dans le cas des greniers collectifs fortifiés (*igudär*) du Maroc médiéval (Meunié 1944) ; mais en général, les deux rôles sont combinés. La barrière représentée par la fortification peut aussi servir de position défensive. À cet effet, des aménagements supplémentaires (flanquements, crémaillères, tourelles, meurtrières, chevaux-de-frises etc.) peuvent être intégrés, ou accompagner l'obstacle servant de base à la fortification.

b-) La surveillance territoriale :

La fonction de surveillance territoriale dépend de la position des fortifications mais aussi de leurs dimensions. Ainsi, des structures construites sur des hauteurs, en bordure des voies d'eau, à proximité des mines ou sur les routes commerciales, sont destinées aux contrôles de la circulation des biens et des personnes. Lorsqu'elles sont suffisamment nombreuses, les fortifications contrôlant les voies de circulation forment un véritable maillage qui couvre un territoire. Une fortification crée une délimitation entre une zone intérieure, qui peut être contrôlée, et une zone extérieure où l'emprise de l'autorité est moins contraignante, voire inexistante (Ramsden 1990 : 170-171, Aymeric 2013 : 118-121). Il arrive aussi que certaines fortifications n'aient pas de rôle défensif ; elles servent juste à marquer le territoire en créant un « dehors » et un « dedans », permettant ainsi le contrôle de l'accès (Kelley *et al.* 2007 : 58). L'implantation de fortifications peut aussi faire partie d'un processus d'acquisition et de gestion de territoire (Aymeric 2018 : 383-397). Dans ce cadre, on peut également avoir des fortifications de campagne (Raffenel 1856 : 324, Sailhan 1991) et des fortifications érigées en centre de commandement (Gallieni 1883 : 587).

c-) L'ostentation :

L'ostentation est l'exhibition du pouvoir, de la puissance, du prestige ou de la richesse matérielle. La fonction ostentatoire des fortifications a pour principal objectif de marquer les esprits aussi bien des résidents que des étrangers. Sur le plan militaire, il s'agit pour les bâtisseurs de montrer leur pouvoir, de prouver leur puissance ou leur invulnérabilité ; l'effet escompté de cette exhibition étant de provoquer la dissuasion chez l'ennemi. Dans cet élan dissuasif, il arrive même que des structures implantées aient peu ou presque pas d'efficacité défensive (Gasco 2009 : 17-32 ; Moret 1996). L'ostentation et le prestige peuvent aussi concerner la richesse et se manifester à travers la grandeur ou la splendeur des fortifications, ou à travers l'entreposage de biens divers en leur sein. Toutefois, la fonction ostentatoire pose des difficultés de visibilité archéologique. Hormis le fait que le pillage, qui s'effectue généralement au lendemain de la chute du site fortifié, fait disparaître les traces des richesses qu'avait ce dernier, il arrive aussi couramment que les modestes restes que les archéologues retrouvent ne soient qu'une pâle représentation de la splendeur d'antan d'une fortification.

2.2.2. Implications sociales

La fortification d'un site est une activité qui a des implications dans la structuration de la société, puisque c'est généralement une activité d'ampleur. Même si elle n'est pas la preuve de l'existence d'une société hiérarchisée, le nombre de personnes qu'elle implique suggère la nécessité d'une coordination. En effet, et sauf peut-être dans le cas d'utilisation de site refuge, l'implémentation de fortifications requiert une participation des membres de la société qui souhaitent se protéger. La notion de « communauté » refait indubitablement surface dès qu'il s'agit de fortifier un site, puisque ceux qui participent aux travaux ont un intérêt à protéger ce qu'ils ont de « commun », comme les biens, les privilèges, la jouissance d'un territoire, ou tout simplement la liberté. Dans le cas de notre travail de master, nous avons vu par exemple que la fortification de la ville de Fouban fut un processus dans lequel toute la société bamoun fut impliquée (Aymeric 2013 : 58-79).

Il a aussi probablement existé des cas où la fortification s'est faite sous la contrainte, donc sans élan communautaire de la part de ceux qui l'ont réalisée. Dans ces cas, il est possible que ce processus se soit fait sous l'impulsion et au profit d'une élite, qui disposait des moyens coercitifs pour mener à bien cette entreprise.

2.3. Les déterminants de la mise en place des structures défensives en Afrique de l'Ouest à l'ère atlantique.

C'est par l'analyse et l'interprétation des données historiques (écrites et orales) que nous pouvons identifier les faits qui ont incité les communautés ouest-africaines à s'engager dans un processus de fortification quasi systématique. En effet, nous disposons de peu (ou

presque pas) de données archéologiques pouvant nous servir à en identifier les causes directes. L'idée n'est pas de dire qu'avant le début de l'ère atlantique, il n'y avait pas de fortification. Mais on constate qu'au cours de cette période, il y a probablement une généralisation du processus, qui aboutit à l'observation du nombre très élevé de villages fortifiés que de nombreux voyageurs comme Park (1996), Mollien (1822), Raffanel (1844) ou Mage (1863) ont constaté aux 18^{ème} et 19^{ème} siècle. La séquence chronologique dans laquelle nous inscrivons ce travail débute au 17^{ème} siècle ; elle est marquée par la dissolution de l'empire du Mali. Il nous faut donc interroger les données historiques pour savoir quel était l'état des communautés avant le déclin de cette entité.

2.3.1. Avant la chute de l'empire du Mali

Plusieurs sources nous servent de base pour avancer l'hypothèse selon laquelle une paix et une sécurité relatives régnaient dans l'empire du Mali avant sa décadence. D'abord, l'idée selon laquelle une stabilité régnait dans le pays nous a été suggérée par les différents pèlerinages à la Mecque qu'ont effectués certains *Mansa* (roi de l'empire du Mali) après leur conversion à l'Islam. Quoiqu'on puisse dire sur la réalité (ou non) du pouvoir de ces *Mansa* en dehors des principaux centres (Vernet 2013 :10), il est difficilement concevable qu'un souverain puisse entreprendre un long voyage, de plusieurs années, si des conditions de paix et de stabilité ne sont pas assurées dans l'ensemble du pays. Et pourtant, avant les années 1300, *Mansa Oulé* et *Mansa Sakoura* ont effectué des pèlerinages à la Mecque (Ly Tall 1977 : 12). Plus tard, en 1324, le pèlerinage qu'a effectué *Mansa Kankou Moussa* fit connaître l'empire du Mali au reste du monde. Tous ces voyages n'auraient pas été possibles si la situation sécuritaire de l'empire ne s'y prêtait. En interprétant un passage de l'*Histoire des Berbères* d'Ibn Khaldoun, Djibril Tamsir Niane aboutit aussi à la conclusion que, sous *Mansa Moussa*, la paix régnait dans l'empire du Mali. Cette paix favorisa beaucoup le commerce, probablement parce que « les routes caravanières du Sahara étaient alors très sûres » (Niane 1975 : 46).

Deux autres jugements, émis par deux voyageurs qui ont visité deux régions de l'empire du Mali à des époques différentes, nous permettent aussi de nous faire une idée sur l'état général de sécurité qui prévalait dans l'empire. Le premier témoignage est celui du voyageur arabe Ibn Battuta, qui visita les régions orientale et centrale du Mali au milieu du 14^{ème} siècle et qui, à son départ, témoigne que « parmi les belles qualités de cette population, nous citerons les suivantes : le petit nombre d'actes d'injustices que l'on y observe [...]. La sûreté complète et générale dont on jouit dans tout le pays. Le voyageur, pas plus que l'homme sédentaire, n'a à craindre les brigands, ni les voleurs, ni les ravisseurs » (Battûta 2008 : 359). Le second témoignage date du 16^{ème} siècle ; il est d'Alvares d'Almada, navigateur portugais d'origine cap-verdienne qui a visité les régions atlantique et occidentale du Mali. Celui-ci rapporte que même les Portugais peuvent voyager en toute sûreté (Santarem 1842 : 20-21).

Ces deux témoignages ne signifient pas qu'il y a une absence totale de structures défensives dans l'empire du Mali ; il faut en effet se garder de voir le passé de cette entité étatique comme un âge doré de paix. La conclusion que nous tirons de ces témoignages est qu'une relative stabilité régnait dans l'empire et que la fortification semble avoir été un processus marginal ou très peu récurrent. Ainsi, Al-Omari note qu'au 14^{ème} siècle, la ville de Niani, où réside le *Mansa* du Mali, ne possède pas de mur d'enceinte, même si le palais du roi possède un mur circulaire (Al-Omari 1927 :60). De même, Alvares d'Almada a mentionné peu de structures défensives dans son texte, même s'il a signalé l'existence de forteresses nommées *câosans* sur les berges de la Gambie (Santarem 1842 : 27). Il était donc probablement possible de se déplacer en toute sûreté à l'intérieur de l'empire du Mali. C'est cette assurance qui semble avoir favorisé l'émergence d'une catégorie sociale appelée les marchands-colporteurs. Au 17^{ème} siècle, alors que l'empire Songhay a déjà pris les possessions occidentales de l'empire du Mali, Mahmoud Kati explique : « si vous me demandez quelle différence il y a entre Malinké et Ouangara, sachez que les Ouangara et les Malinkés sont de même origine, mais que Malinké s'emploie pour désigner les guerriers tandis que Ouangara sert à désigner les négociants qui font le colportage de pays en pays » (Kati 1913 : 65). Il apporte ainsi une preuve que l'activité commerciale de colportage s'était développée pendant une période suffisamment longue pour qu'on puisse distinguer les colporteurs comme une catégorie sociale. Les débuts du développement de la profession de commerçants-colporteurs ou Ouangara se situent probablement sous le règne de Soundjata Keita, donc dès la fondation de l'empire du Mali. La richesse de l'empire reposant sur le commerce régional et transsaharien, Soundjata aurait favorisé cette catégorie afin de contrer la concurrence des Berbères (Coquery-Vidrovitch 2018 : 58-59). Entre autres produits qui étaient importés, il y avait surtout une grande quantité de chevaux à destination de l'armée. Ce qui a fait dire à l'historien Ibrahima Baba Kaké que le sentiment de sécurité qu'avaient les étrangers et les populations de l'empire du Mali était à mettre au compte de la puissance militaire de l'armée de l'empire du Mali (Kake 1980 : 51). Or, grâce à ces chevaux, l'armée n'assurait pas seulement la sécurité intérieure, mais elle razziait surtout des captifs sur les territoires frontaliers de l'empire afin d'alimenter la traite des esclaves sur la voie transsaharienne. Il est vrai qu'aujourd'hui, nombre de traditionnistes tendent à nier l'existence de l'esclavage au sein l'empire du Mali en se fondant sur la « Charte du Mandé » ou « Charte de Kurukan Fuga »¹ (Coquery-Vidrovitch 2018 : 60).

¹ Transcription de la déclaration orale qu'aurait faite Soundjata Keita à sa prise de pouvoir au début du 13^{ème} siècle. Plusieurs versions de cette charte existent, et la version que l'Unesco a inscrite en 2009 au patrimoine culturel immatériel de l'humanité est issue des travaux de Wa Kamissoko et Youssouf Tata Cissé. L'un des articles dit : « La guerre ne détruira plus jamais de village pour y prélever des esclaves ; c'est dire que nul ne placera désormais le mors dans la bouche de son semblable pour aller le vendre ; personne ne sera non plus battu au Mandé, a fortiori mis à mort, parce qu'il est fils d'esclave » (<https://ich.unesco.org/fr/RL/la-charte-du-manden-proclamee-a-kouroukan-fouga-00290>)

2.3.2. À la chute de l'empire du Mali

Si cette puissance militaire était réelle, elle était aussi sans doute liée à la force du pouvoir central des *Mansa* et de leurs représentants dans les provinces. De ce fait, l'effritement de l'autorité centrale, qui a abouti au 17^{ème} siècle à la chute de l'empire, s'est manifesté dans les provinces par une autonomisation des chefs de province et des armées que ceux-ci pouvaient désormais rassembler à leur gré. On a alors assisté au morcellement et au démembrement de l'espace géopolitique qui était contrôlé par les *Mansa* du Mali.

Face à la dislocation de l'empire, l'environnement ouvert de la savane, sans véritable lieu de retranchement, et l'usage du cheval comme outil de mobilité et arme de conquête ont fortement contribué au regroupement des populations en royaumes et en confédérations de royaumes (Barry 1988 : 59 ; Thornton 1999 : 21-22). Dans les faits, le regroupement se traduit par une conglomération de l'habitat. Ce rassemblement n'est pas synonyme d'autarcie, puisque le commerce, activité sur laquelle nous reviendrons plus loin, continue à se pratiquer à différentes échelles. Mais ce regroupement est aussi l'expression d'une nouvelle stratégie défensive, car désormais un groupe isolé doit pouvoir assurer sa défense tout seul. Pour Thierno Bah, c'est dans ce contexte que les *tata* ont acquis une importance grandissante, protégeant des petites cités agraires (Bah 1985 : 49). Ce rassemblement était aussi nécessaire, car le morcellement de l'empire du Mali, en distendant les liens entre les provinces, ouvrait ainsi la voie à des luttes internes. Pour s'assurer donc une supériorité militaire dans ce nouveau contexte, il était nécessaire d'être bien équipé. La supériorité de la cavalerie sur les fantassins ne faisant plus de doute ; les nouveaux maîtres des provinces ont continué à échanger les captifs contre les chevaux à travers la voie transsaharienne. Mais à la différence de l'époque de l'empire du Mali, ces captifs n'étaient plus prélevés en territoires étrangers mais étaient probablement issus des conflits internes que se livraient les royaumes nés des cendres de l'empire du Mali. Bien évidemment, nous n'affirmons pas que ce soit seulement à la chute de l'empire du Mali que l'usage du cheval s'est développé dans la région car les chevaux étaient déjà utilisés à l'époque du Ghana (Cuoq 1975 : 100-102). Cet usage a augmenté au 14^{ème} siècle grâce à l'introduction de nouvelles races, plus grandes, et de nouvelles techniques équestres, notamment la selle (Law 1976 : 115-121 ; Law 1980 : 89-118). Même si diverses contraintes, comme l'entretien et la nutrition, incitent à modérer le rôle des chevaux dans l'art de faire la guerre, des trouvailles archéologiques sur des sites comme Tongo Maaré Diabal (MacDonald 1998) et Oursi Hou-beero (Hallier et Petit 2001) suggèrent déjà quand même leur utilisation dans les raids esclavagistes dès le 10^{ème} siècle. Si durant des siècles la guerre continue de se faire à pied entre fantassins, il est indéniable que le cheval joue surtout un grand rôle dans la poursuite et la capture des fuyards à la fin des combats (Law 1976 : 121 ; Law 1980 : 119-158 ; Elbl 1991).

2.3.3. À l'ère du commerce atlantique

Le développement du commerce à l'ère atlantique a entraîné des répercussions économiques, sociales et surtout politiques jusque dans les zones intérieures de la Sénégambie. Ces répercussions sont très imbriquées les unes aux autres, de sorte qu'il est parfois difficile de savoir laquelle a servi de catalyseur pour l'ensemble. Cependant, nous ne négligeons pas l'impact du commerce transsaharien, mais étant de basse intensité et se déroulant sur un temps plus long, son impact ne fut pas aussi visible que celui qui s'est développé sur les côtes atlantiques.

Sur le plan politique, le commerce transatlantique a permis aux nouvelles royautes de s'enrichir, en même temps qu'elles affirmaient leur autonomie. Grâce à cette richesse, les élites de ces royautes ont constitué une classe de guerriers dévoués (majoritairement des captifs) à leur service personnel, les *jaami buur* (Djigo 2015 : 57), aussi couramment appelés « *Sebbe (sing. Ceddo)* » (Kamara 1975 : 789 ; Barry 1988 : 137, fig. 2.4). Selon Becker, ces groupes guerriers bénéficiaient aussi des marchandises européennes, ce qui a pu les encourager à commettre des exactions sur le paysannat pour prendre des captifs et razzier les biens (Becker 1977 : 217-218). Ils ont activement participé à la militarisation des formations étatiques en Sénégambie. Parmi les produits d'importation les plus prisés venant de l'Atlantique, figurent les « fusils de traite », armes qui étaient utilisées dans l'acquisition ou dans l'échange des captifs, générant ainsi un cycle



Figure 2.4. Un guerrier wolof (*ceddo*) du Waalo en costume de guerre (Raffenel 1846).

esclaves-fusils-guerres prédatrices (Warnier 1989 :23). Toutefois, il est important de souligner qu'au cours du 17^{ème} siècle, les *sebbe* furent massivement armés par les traitants européens afin de combattre les marabouts dont le djihad était préjudiciable à la traite négrière. En effet, alors que la demande en main d'œuvre était très forte en Amérique, les « djihadistes » s'opposaient à toute vente de captifs musulmans (Kane 2004 : 13), réduisant ainsi significativement l'offre disponible. Au lendemain de la guerre de marabouts, les *Sebbe* avaient acquis une importance telle que Gaffarel était surpris de voir le souverain (*Damel*) du Cayor être : « *opprimé par une aristocratie remuante, les tiédos, ennemis de tout travail autre que la guerre* » (Gaffarel 1890 : 115).

Mais les armes n'étaient pas le seul moteur générant la nécessité de la traite pour ces *sebbe* ; l'alcool d'importation semble avoir joué un rôle prépondérant aussi. C'est ce qui a conduit Ibrahim Thioub à définir le cycle alcool-armes /esclaves comme un autre « carburant » de la traite. La prépondérance de la consommation de l'alcool est visible à travers deux faits : d'abord la révolution *Tubenan* ou *Poub Naan* (ceux qui renoncent à boire) ou guerre des marabouts de 1673- 1677. Le principal leader de cette révolution, Nasir El-Din, prêchait aux populations qu'elles n'étaient pas esclaves de leur roi et qu'elles ne devaient plus subir les exactions. Pour vaincre cette révolution, qui menaçait la prospérité de la traite des captifs, la Compagnie du Sénégal arma les *sebbe* et ceux-ci vainquirent les marabouts (Discours Ibrahim Thioub à Sciences Po, 13 Décembre 2017). L'autre fait est la caricature des *sebbe* posant avec une bouteille d'alcool (Boilat 1853). Bien que réalisée dans le contexte particulier de la propagande coloniale, où il fallait dénigrer les *sebbe* en les présentant comme des alcooliques qui continuaient à entretenir la traite négrière afin de bénéficier de l'alcool d'importation, la caricature montre aussi qu'à une époque les *sebbe* étaient quand même des consommateurs d'alcool. Il faut garder à l'esprit que même si tous les *sebbe* étaient des esclaves, tous n'étaient pas musulmans. Bien évidemment, cette caricature permettait aussi de justifier la colonisation par la lutte contre la traite négrière.

Sur le plan économique, les captifs raziés pouvaient jouer un double rôle dans l'économie en Sénégal. Selon Boubacar Barry, ils pouvaient être troqués comme monnaies d'échange contre le sel, les armes, les chevaux et autres produits de luxe (Barry 1988 : 15). Dans un second temps, ces esclaves pouvaient être employés dans la production agricole et artisanale. La contribution de David Eltis, dans l'ouvrage de Robin Law *et al.*, aide aussi à se rappeler que, pour le commerce transatlantique puisse fonctionner et être profitable, il était indispensable de charger aussi des vivres pour la traversée et c'est principalement sur les côtes sénégalaises et sur la Côte des Graines que s'effectuait ce chargement (Eltis 2013 : 28-53). Walter Hawthorne place même d'ailleurs la surproductivité agricole de la Sénégal au cœur même de la naissance de l'ère atlantique (Hawthorne 2003). Plus tard, avec l'avènement du commerce légitime, dans l'almamiat du Fouta Djallon

au 18^{ème} siècle, de nombreux esclaves étaient parqués dans des villages et étaient exploités pour la production du riz avant d'être vendus (Rodney 1968 : 283). Ces villages d'esclaves ou *runde* ou *rumde* (pluriel *dumde*) étaient principalement constitués de non-musulmans, et leurs productions agricoles alimentaient à la fois l'aristocratie politique et religieuse, mais satisfaisaient également la demande en grains des bateaux négriers se préparant à la traversée de l'atlantique (Barry 1988 : 151). Notons au passage que le système d'exploitation des esclaves dans la production agricole n'est pas une spécificité du Fouta Djallon ; ce système a aussi été implémenté dans d'autres régions ouest-africaines et même en Afrique centrale. Ainsi au nord du Cameroun, dans l'Adamawa, des milliers de Kaka et Gbaya furent déplacés et installés dans des *dumde* autour de Ngaoundéré au cours du 19^{ème} siècle (Bah 1993 : 74).

Si le développement du commerce à l'ère atlantique a principalement profité au pouvoir aristocratique, il a également profité à une nouvelle classe guerrière faite de captifs de la couronne. En l'absence d'armées commandées par des autorités centrales fortes, pouvant protéger la population, et face à des groupes de guerriers avides de s'enrichir, le reste de la population s'est retrouvée quasiment sans défense. Bien que ces populations soient intégrées dans les nouvelles royautes qui s'étaient formées, elles étaient plus ou moins à la merci de ces nouveaux seigneurs, d'où la nécessité de se protéger non seulement contre les groupes voisins mais aussi, et souvent, contre ses propres maîtres. Ce fut le cas des populations de la pointe du Cap-Vert. Dans ce contexte, la fortification devint véritablement une nécessité pour ces communautés villageoises. Pour Boubacar Barry, la quête permanente d'esclaves et de captifs durant cette période est manifestement à l'origine d'un état permanent de guerre dans toute la Sénégal à l'ère atlantique (Barry 1988 : 160-167).

2.3.4. Au temps des révolutions musulmanes, djihads et résistances

Bien que l'islamisation des sociétés ouest-africaines soit un processus qui a commencé depuis le 11^{ème} siècle, c'est surtout à partir du 17^{ème} siècle qu'elle va s'accélérer à travers les révolutions musulmanes. En Sénégal, Boubacar Barry présente ces révolutions comme une réponse à la crise économique, politique et sociale que connaissent les nouvelles entités politiques qui ont émergé sous l'influence du commerce atlantique (Barry 1988 : 88). Elles sont nombreuses en Sénégal. Depuis celle de Nasr El-Din dans le dernier quart du 17^{ème} siècle, jusqu'à celle de Mamadou Lamine Dramé à la fin du 19^{ème} siècle, elles ont entraîné de nombreux changements à diverses échelles. Mouvement appelant à un renouveau dans les pratiques islamiques, nombre de révolutions musulmanes ont eu pour support des guerres saintes ou *djihad*. Au sein des sociétés déjà islamisées, le *djihad* invitait à un retour aux pratiques puritaines selon le coran, mais face aux sociétés animistes, le *djihad* exigeait la conversion

totale à l'islam. Quoiqu'il en fût, ces guerres avaient leurs partisans et leurs opposants, et dans les deux cas il fallait se défendre. Gaspard Mollien, qui a traversé la Sénégambie en 1818, signale par exemple que le Fouta Toro, le Boundou et le Fouta Djallon ont formé une alliance pour mener une guerre sainte aux non-musulmans. Le corollaire de ces conflits fréquents était l'abondante quantité d'esclaves sur le marché (Mollien 1822 : 331) car « *les États nés des révolutions islamiques, des plus précoces (XVII^e siècle) aux plus tardifs (XIX^e siècle) ont fini par produire des régimes dynastiques qui ont participé à la traite des non-musulmans* » (Thiouh 2005). Roger Botte met également en évidence les liens entre révolutions islamiques et État négrier au cours du 18^{ème} siècle en s'appuyant sur le cas de l'almamiat du Fouta Djallon (1727-1728). Cet État théocratique a vu le jour à la suite du *djihad* que les populations peules menaient contre les autres populations païennes habitant sur le massif du Fouta Djallon. Mais il s'est maintenu grâce au commerce négrier qu'il a entretenu avec les comptoirs européens installés sur les rivières du sud (Botte 1991 ; Mouser 2010).

Même s'il est difficile de lier la construction des fortifications uniquement aux *djihad*, nous voyons, dans le cas de Cheick Omar Tall Al-Foutiyou, que ces fortifications ont joué un rôle important dans sa révolution islamique. En effet, lorsque ce dernier commence son *djihad*, son premier acte est la construction du *tata* de Dinguiraye, entre le haut Sénégal et le haut Niger, en 1850 (Suret-Canale 1958 :69). Les fortifications revêtaient une grande importance aux yeux d'El Hadj Omar Tall à tel point qu'il avait chargé ses « ingénieurs » personnels de construire de nouveaux *tata* dans les territoires nouvellement conquis. Samba Ndiaye fut le plus connu parmi ses ingénieurs, mais il y avait aussi John Bambara et Buna Ndiaye (Bah 1977 : 165). Cette importance est aussi visible dans la légende qui dit qu'en 1857, El Hadj Omar Tall aurait par exemple porté lui-même une pierre sur sa tête pour motiver ses *talibé* à la tâche lors de la construction du *tata* de Koundian (Mage 1868 :250). En lisant le récit que Gallieni fait dans son livre *Voyage au Soudan Français*, on comprend que les *tata* avaient un double rôle dans ces régions. Parfois, ils étaient le lieu où se concentrait le pouvoir des nouveaux conquérants Toucouleur ; c'est le cas par exemple des *tata* de Nioro et Koundian. Et dans d'autres cas, les populations qui ont résisté aux Toucouleur se rassemblaient dans des *tata* comme celui de Goubanko (Gallieni 1883 : 145).

2.4. Synthèse sur le cadre conceptuel

Au total, nous pouvons retenir que la fortification est l'acte de se retrancher ou de renforcer la sécurité d'un groupe ou d'une communauté. Cet acte peut se traduire par le fait de se réfugier dans un endroit difficilement accessible ou par la mise en place de structures. Ces dernières, qui peuvent être creusées, aménagées ou construites, prennent alors un caractère défensif. Par extension à l'acte de fortification, les structures défensives sont aussi appelées fortifications.

En Afrique de l'Ouest, on distingue trois principaux types de structures défensives. Ce sont les *sanié*, les *dyasa* et les *tata*. Les *sanié* et les *dyasa* sont des structures défensives en matériau végétal, tandis que les *tata* sont faits en banco² ou en pierre. Malgré la diversité linguistique de l'Afrique de l'Ouest, le mot *tata* semble avoir supplanté les expressions locales qui servaient à désigner les structures défensives construites. D'origine Mandé, la diffusion du mot a probablement été le fait de l'administration coloniale française et de ses troupes auxiliaires. Cet usage généralisé n'a pas été sans conséquence, car il était par exemple peu informatif sur la nature, la taille et la forme de la structure défensive désignée. Les *sanié* et les *dyasa* ont laissé très peu de traces archéologiques en raison des matériaux périssables utilisés pour leur construction.

Les fonctions des fortifications varient en fonction des contextes dans lesquels les processus de fortification ont lieu. Globalement, on peut regrouper ces fonctions en trois principales catégories : la sûreté, le contrôle territorial et l'ostentation. Si les deux premières fonctions peuvent être mises en évidence historiquement et même archéologiquement, il arrive souvent que la troisième fonction ne soit pas identifiable. Enfin, l'acte de fortifier un site est généralement une action communautaire qui peut se faire sous l'impulsion d'un leader ou par une décision collective. Très souvent, toute la communauté y prend part, mais des cas où elle se fait par la coercition peuvent aussi exister.

Comme le suggèrent Kelley *et al.*, l'absence d'évidences archéologiques de violence pour les périodes reculées ne doit pas nous inciter à « pacifier le passé » (Kelley *et al.* 2007 : 56). Même si l'empire du Mali ne fut pas un total havre de paix, il est fondé de penser qu'une sécurité relative y a régné pendant certaines périodes. À la chute de cette entité, la conjugaison de divers facteurs a entraîné une instabilité sécuritaire qui a perduré durant les siècles suivants. Ces facteurs sont multiples et sont imbriqués les uns dans les autres, à tel point qu'il est inutile de vouloir donner la primauté à l'un plutôt qu'à l'autre. De même, l'effondrement de l'empire du Mali a entraîné une recomposition du paysage politique dans la Sénégambie. Dans cette nouvelle configuration, le paysage relativement ouvert de la région a poussé à un regroupement communautaire où la sécurité de chacun passait par la sécurité de la communauté. Ce regroupement était une réponse face à l'avidité des nouveaux pouvoirs politiques et armés qui se mettaient en place ; les populations se fortifiaient à la fois contre les envahisseurs mais aussi contre leurs nouveaux maîtres. L'avidité de ces nouveaux seigneurs était nourrie par le développement exponentiel du commerce atlantique. Afin de répondre à la demande croissante d'une main d'œuvre servile, en bénéficiant des produits de consommation importés en contrepartie, les nouvelles aristocraties vont s'entourer de soldats-captifs appelés *sebbe*. Ce groupe va s'affermir en organisant la

² Terre crue, pétrie à l'eau et dégraissée par ajout de matériau végétal (paille par exemple) ou animal (bouse de vache par exemple).

traite pour le compte de leurs maîtres, tout en bénéficiant des produits eux aussi. Grâce aux armes de traite, ils vont mettre en place un cycle guerre de prédation-traite des captifs / produit de consommation qui a alimenté la traite négrière durant l'ère atlantique. Face à cette situation, les populations ne se résignèrent pas ; elles organisèrent diverses formes de résistance, notamment la fortification de l'habitat et le refuge dans les sites naturellement fortifiés et difficiles d'accès. D'autres formes de résistance, ayant un caractère religieux, se sont aussi formées et ont constitué le terreau des révolutions islamiques qui se sont déroulées en Sénégambie au cours du 19^{ème} siècle.

Vers une typologie des fortifications en Afrique de l'Ouest et état des recherches au Sénégal

Faire un état de recherche est toujours une entreprise périlleuse, car la probabilité de ne balayer le sujet que de manière partielle ou partielle est très grande. Les lacunes peuvent être générées par divers facteurs : les données sont parfois dispersées dans une abondante littérature ; quand elles ne sont pas publiées, certaines de ces données restent à tout jamais consignées dans les mémoires de fin d'étude des cycles universitaires. En fonction des auteurs, les données sont publiées dans diverses langues, ce qui peut les rendre inaccessibles pour le chercheur non polyglotte, etc. Quant à la partialité, elle résulte d'un choix que le chercheur opère au fur et à mesure qu'il collecte les données ; elle est donc de l'entière responsabilité de ce dernier. La difficulté éprouvée pour dresser l'état de l'art sur le sujet a permis de constater une absence de catégorisation des fortifications. Pour pallier cette difficulté, on a donc établi un essai de classification des fortifications en Afrique de l'Ouest tout en illustrant chaque catégorie par des exemples de travaux scientifiques effectués sur un ou deux sites. Autant que cela a été possible, les types qui ont été définis se sont basés sur une ressemblance physique ou sur l'usage d'un matériau identique ; les techniques mises en œuvre pour fortifier étant souvent différentes d'une région à une autre ou d'une communauté à une autre. L'appréciation de ces caractères relève entièrement des choix de l'observateur, ce sont donc des caractères partiels et Alain Gallay exprime fort bien cette partialité : « *En effet, aux yeux du classificateur, une collection d'objets présente toujours des caractéristiques multiples et le choix des critères significatifs est souvent très difficile. En fait, il y a cent manières de les regrouper, cent classifications possibles suivant le point de vue où l'on se place* » (Gallay 1970).

3.1. Essai de classification des fortifications en Afrique de l'Ouest

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, la fortification est l'action de se mettre en sûreté soit par l'occupation d'un site naturellement défendu, soit par la mise en place de structures artificielles, ou par la combinaison de ces deux moyens. Suivant cette définition, on a donc distingué deux grands groupes de fortifications : les fortifications naturelles et les fortifications artificielles. L'usage combiné des deux catégories préalablement définies pourrait créer une troisième catégorie ; mais celle-ci serait trop englobante et trop imprécise. Les deux types, naturel et artificiel, qui sont proposés, ne sont ni restrictifs ni exclusifs ; il est même courant de voir ces deux catégories associées. Dans cet essai de classification, on a surtout retenu le caractère physique qui paraissait le plus important, ou qui avait été utilisé en premier dans le processus de fortification. Ainsi,

pour classer les fortifications de Foumban par exemple, on tient d'abord compte de la présence d'un fossé qui est l'aspect physique le plus visible, même si secondairement, à certains endroits, des moignons de murailles sont encore visibles sur le talus bordant ledit fossé. À Foumban, il est possible de voir des vestiges de fossé sans muraille sur le talus adjacent, mais pas l'inverse ; c'est pourquoi le caractère physique creux du fossé primera sur le caractère bâti de la muraille.

3.1.1. Les fortifications naturelles

Les fortifications naturelles sont les sites dont le caractère abritant ou défensif ne résulte pas de l'activité humaine mais est principalement forgé par les mouvements géologiques. Les sites se trouvant dans des zones écologiques particulières comme les forêts dites primaires pourraient intégrer cette catégorie, mais comme on l'a précédemment mentionné, il est assez difficile de prouver que ces forêts se soient développées sans aucune intervention anthropique. Certains auteurs ou chercheurs seront tentés de qualifier de tels environnements de paysages fortifiés, mais cette appellation nous semble erronée car, en soi, le paysage est déjà le résultat d'une action anthropique. La fortification naturelle doit son caractère abritant ou défensif à la permanente difficulté d'accès que le site possède. En effet, les communautés qui choisissent ce moyen de défense occupent généralement un site où l'orogénèse et les mouvements tectoniques ont façonné un milieu difficile d'accès. Là, les communautés y vivent presque en autarcie, exploitant au mieux les ressources naturelles disponibles et limitant au maximum leurs échanges avec le monde extérieur.

Les fortifications naturelles comprennent une seule sous-catégorie : les sites refuges. C'est ainsi que l'on désigne couramment les milieux difficiles d'accès dans lesquels certaines communautés décident de s'installer. L'occupation de ce genre de site, difficilement accessible et possédant souvent des ressources limitées, se fait généralement sous la contrainte d'une menace pressante. Ainsi, c'est en s'intéressant à l'histoire de ces communautés que l'on trouve l'origine de la contrainte qui les a motivées à occuper un site refuge. Les sites refuges peuvent être de diverses sortes : montagnes, falaises, déserts, îles, milieux lagunaires etc. L'occupation de milieux forestiers très denses peut aussi être considérée comme un moyen de refuge, mais la difficulté de prouver la non-anthropisation des forêts suggère quelques réserves quant à l'inclusion des forêts dans la catégorie des sites refuges. Pour les périodes très reculées, il est souvent aisé de penser que les habitats refuges furent les premières fortifications utilisées par les